



HAL
open science

École doctorale Sciences Économiques (ED SE) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale Sciences Économiques (ED SE). 2010, Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. hceres-02035597

HAL Id: hceres-02035597

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035597v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 300
« Sciences Economiques »
de l'Université Grenoble 2
Pierre Mendès France





Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Jean-Paul POLLIN, Université d'Orléans

Experts :

M. Christian AT, Université de Franche-Comté

M. Olivier BRANDOUY, Université Paris 1

M. Gilles LEBRETON, Université du Havre

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Rostane MEDHI



Contexte général

L'école doctorale de Sciences Economiques (ED 300) est le produit d'une double recombinaison amorcée à partir de 2006 : celle des laboratoires d'économie et celle des écoles doctorales du site.

Au cours de ces dernières années un effort important de regroupement des laboratoires d'économie a été progressivement effectué, de sorte que l'ED devrait s'appuyer désormais sur deux UMR de tailles bien différentes, et travaillant sur des domaines également assez distincts :

- le LEPII est une UMR CNRS (comptant 11 HDR) dans lequel va venir se fondre le CREPPEM qui était une EA (comptant 21 HDR) née d'un regroupement d'équipes antérieures. Ce laboratoire accueille la grande majorité des 123 doctorants actuellement inscrits. Ses thèmes de recherche sont très diversifiés puisqu'ils vont de l'économie internationale aux politiques sociales en passant par l'économie industrielle, les politiques territoriales, l'environnement. Ce qui n'est pas de nature à lui conférer une forte identité.
- le GAEL (UMR INRA) est une équipe de taille plus réduite (seulement 6 HDR) mais qui présente de ce fait une plus grande unité thématique et méthodologique. Ses domaines de recherche concernent principalement l'économie de l'innovation, l'organisation productive, la consommation. Jusqu'en 2007 le GAEL était intégré dans une ED pluridisciplinaire de site (Organisation Industrielle des Systèmes de Production) dans laquelle il se sentait, semble-t-il, plus à l'aise.

L'ED appartient actuellement à un Collège Doctoral qui couvre les 4 ED de l'UPMF. Ce Collège semble fonctionner de façon satisfaisante. Il a permis d'harmoniser les pratiques des ED (au niveau de la gestion, des inscriptions en doctorat et HDR), de répartir les moyens financiers, de faire des propositions coordonnées au Conseil Scientifique de l'Université et d'organiser des formations transversales (apprentissage de certains outils, thèmes interdisciplinaires, aide à l'insertion).

Dans le cadre du rapprochement majoritairement souhaité des universités du site, il est prévu de mettre en place un Collège Doctoral commun à l'ensemble des ED de l'Université de Grenoble (et remplacerait naturellement les Collèges actuels). C'est cette nouvelle structure qui devrait à l'avenir gérer les formations pour l'insertion professionnelle, harmoniser les conditions d'inscriptions et de délivrance du doctorat, faire des propositions pour l'attribution des allocations de recherche aux ED. Elle devrait aussi organiser des rencontres interdisciplinaires et des conférences.

Enfin, dans le cadre du nouveau contrat quadriennal, il est prévu, en amont de l'ED et s'articulant avec elle, une restructuration des masters d'économie (4 masters de site, 2 propres à l'UFR d'économie) centrés sur les thématiques des laboratoires qui ont été évoqués. Chacun de ces masters posséderait une ou deux spécialités Recherche. Dans le passé récent il est apparu, toutefois, que les sortants des masters Recherche se sont assez peu inscrits en thèse.

Avis condensé

- Avis global :

Depuis 2006, environ 16 thèses ont été soutenues en moyenne chaque année dans le cadre de cette ED. C'est loin d'être négligeable même si cela peut paraître faible au regard du nombre de doctorants inscrits (140). C'est dire que l'ED assure correctement sa fonction d'accompagnement des doctorants, de gestion des inscriptions et des soutenances.

Toutefois, en dépit des efforts de sa direction l'ED reste divisée du fait de l'hétérogénéité thématique et méthodologique des laboratoires qui la composent. Cela réduit les possibilités d'échanges entre doctorants ou entre chercheurs et empêche la constitution d'une culture commune. L'ED est pourtant de bon niveau pour organiser la collaboration entre les équipes afin de gommer les clivages passés et présents. Son existence et son bon fonctionnement aurait dû permettre de progresser en ce sens. Malheureusement, la restructuration des laboratoires se fait dans un contexte de vieillissement des équipes d'enseignants-chercheurs. Le nécessaire renouvellement qu'implique cette situation est le problème le plus sérieux auquel l'ED aura à faire face dans le proche avenir. Ses responsables en sont parfaitement conscients, mais les solutions ne leur appartiennent que très partiellement.



L'incitation à la soutenance d'HDR ne constitue qu'une réponse très limitée. Par ailleurs, pour jouer le rôle de trait d'union entre équipes, l'ED devrait renforcer le poids de son « bureau » dans la gouvernance. On peut penser que des réunions plus fréquentes et plus régulières (donc une direction moins « centralisée » de l'ED) favoriserait les échanges, entre responsables d'équipes et faciliterait l'émergence de points de vue communs.

- Points forts :

- L'ED est à l'écoute de ses doctorants pour adopter les formations à leurs besoins.
- Les doctorants considèrent qu'ils bénéficient d'un bon encadrement de leurs directeurs de thèse, dont ils apprécient la disponibilité.
- La durée des thèses a été réduite et les doctorants ont bien intégré les consignes qui leurs ont été transmises sur ce point.
- Les doctorants sont également sensibles aux incitations à la publication que l'ED leur délivre.
- Le suivi de l'insertion professionnelle des doctorants est assez rigoureuse. L'ED fait état de bons résultats dans l'insertion des docteurs dans le domaine du conseil et de l'expertise. En revanche, l'intégration des docteurs est faible dans l'enseignement supérieur de la recherche en France.

- Points faibles :

- Le clivage thématique et méthodologique entre les deux équipes constitutives de l'ED nuit aux collaborations et échanges scientifiques, notamment entre doctorants.
- Le vieillissement des équipes est préoccupant : les deux tiers des directeurs de thèse ont plus de 50 ans. Le problème est perçu par les responsables de l'ED, mais les solutions n'ont pas encore été trouvées.
- La gestion de l'ED est trop « centralisée », selon l'expression utilisée dans le dossier. Le bureau se réunit de façon irrégulière et ne semble pas associé aux décisions courantes (par exemple désignation des rapporteurs pour les thèses, composition des jurys).
- La sélection des doctorants est laissée à l'initiative des laboratoires et des directeurs de thèses. Cela conduit à un nombre d'inscriptions et à un taux d'abandon (sans doute proche de 50 %) trop élevé.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : B
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

La structure actuelle de cette école mono-disciplinaire paraît la seule capable de garantir l'identité et la visibilité des études doctorales en sciences économiques sur le site de Grenoble. Il est donc important de la préserver contre de possibles tendances centrifuges.



Pour assurer la pérennité de cette ED, il faudra procéder à un effort important de recrutement de jeunes enseignants-chercheurs venus de l'extérieur, en veillant à leur bonne intégration. C'est absolument nécessaire pour assurer un renouvellement des équipes vieillissantes et pour conférer à l'ED une plus solide unité.

Depuis 2006 l'ED a disposé de trois allocations (ministérielles, « présidence », thématiques) par an, ce qui est vraiment faible. Il faudrait que l'Université (ou le Collège Doctoral ?) agisse pour corriger cette situation. En contrepartie, il faudrait que la sélection des allocataires par l'ED se fasse de façon plus transparente en procédant notamment à une audition des candidats.

Avis détaillé

• Administration et moyens de l'ED :

La direction de l'ED est en place depuis 2007, mais le Conseil de l'école n'a pu être constitué qu'en 2008, du fait de « débats internes ». Il est composé de 12 membres, dont 4 extérieurs, et il se réunit 4 à 5 fois par an. Ce Conseil est « accompagné » d'un bureau composé des responsables des laboratoires et des masters. Son rôle n'est pas très clairement défini, sa fonction essentielle semble être d'attribuer les allocations de recherche. Au total, on a le sentiment que la gouvernance de l'ED est assez peu collégiale.

Au niveau des moyens, l'ED possède un secrétariat mis à disposition par l'UFR de sciences économiques. L'école a équipé en informatique un espace pour les doctorants. Elle a également l'usage d'une salle de soutenance et de visioconférence. Enfin, elle a mis en place un site Web et elle édite plusieurs guides à l'attention des doctorants.

Le budget de l'ED de l'ordre de 39 000 euros permet de couvrir le financement des enseignements, une partie des frais de soutenance de thèses, des frais de participation des doctorants à des colloques.

Ces différents moyens assurent à l'ED des conditions apparemment correctes de fonctionnement.

• Bilan quantitatif :

L'ED compte 38 HDR encadrant actuellement un peu plus de 120 thèses (mais 140 en moyenne entre 2006 et 2010). Sur la période 2006-2010, 66 thèses ont été soutenues, soit 16 thèses par an en moyenne.

La durée moyenne de thèse sur la période se situe à 5 ans et elle se réduit progressivement. La durée moyenne des « thèses financées » se situe à 53 mois.

L'intégration professionnelle des docteurs se fait principalement sur les emplois suivants :

- enseignement supérieur et recherche	:	17 %
- administration	:	19 %
- secteur privé et professions libérales	:	16 %
- enseignement primaire et secondaire	:	6 %

Absence d'information sur l'insertion de 24 % des docteurs.

• Encadrement et suivi :

Les doctorants estiment qu'ils disposent de bonnes conditions d'encadrement et que l'ED et les labos se complètent en ce sens. Cela dit, une bonne partie des doctorants n'ont que des liens épisodiques avec l'ED parce qu'ils sont à l'étranger ou sur leurs terrains d'études. Les doctorants du GAEL semblent aussi peu intégrés. Au total, le noyau des doctorants présents participant régulièrement aux activités de l'ED peut être estimé à une quarantaine.

L'ED, en accord avec le Collège Doctoral, a fixé à 8 le maximum de doctorants encadrés par HDR. Cette règle est respectée à deux exceptions près.



- Financement des thèses :

En additionnant l'ensemble des allocations et bourses obtenues (ministère, région, CIFRE, gouvernements étrangers, EGIDE...) il apparaît que 40 % seulement des doctorants sont financés. Il faut ajouter 25 % de doctorants salariés. Cela explique directement le taux d'abandon en cours de doctorat ainsi que la durée des thèses.

Les deux laboratoires constitutifs de l'ED ont sur ce point des politiques différentes. Le GAEL n'accepte d'encadrer que des doctorants financés, tandis que le LEPII ne pose pas cette condition même s'il est conscient des difficultés que cela entraîne.

- Formation :

L'ensemble des formations offertes aux doctorants est peut être un peu surdimensionné. L'ED propose des enseignements d'anglais, d'économétrie ainsi qu'un cycle de séminaires visant à éclairer les doctorants sur les renouvellements de la pensée économique. Mais à cela s'ajoutent les formations du Collège Doctoral, celles du CIES ou de l'ABG, les séminaires de laboratoires... On peut se demander si cette offre ne comporte pas des redondances et si elle parvient toujours à trouver un public.

La question se pose d'autant plus que le système de validation de ces enseignements est relativement souple. Jusqu'ici les doctorants ne devaient obtenir qu'une vingtaine de « crédits », ce qui pouvait se faire avec un faible nombre d'heures de cours : on peut obtenir des « crédits » en écrivant des articles, en participant à des stages de recherche d'emploi, ou en ayant une activité à temps partiel. Mais l'intégration de l'ED dans le nouveau Collège Doctoral fera passer le nombre de crédits exigés à 36.

Il est à noter que l'ED envisage d'offrir certaines formations en enseignement à distance.

- Ouverture nationale et internationale :

Au-delà des relations internationales qu'entretiennent les laboratoires, l'action de l'ED, en ce domaine, concerne principalement les cotutelles de thèses. L'ED fait état d'une assez forte augmentation de ces cotutelles : 18 ont été signées depuis 2005. On remarquera cependant que ces 18 cotutelles ont été signées avec 16 pays différents, ce qui ne témoigne pas de liens privilégiés et ciblés avec des universités partenaires.

- Projet :

Le devenir de l'ED sera sans doute largement affecté par le projet de constitution d'un Collège Doctoral unique sur l'ensemble du site grenoblois. Si le projet allait à son terme cela permettrait d'éviter l'éclatement de l'ED en maintenant l'association (aujourd'hui sans doute assez artificielle) entre les deux laboratoires qui la constituent. On peut espérer que le maintien de cette association débouche à l'avenir sur une meilleure collaboration, aidée en cela par le renouvellement des équipes.



Observations du Président)

Le Président

*Affaire suivie par : Céline DEBANNE
Service de la Recherche et des Etudes Doctorales
Tel : 04 76 82 55 60*

Monsieur Alain MENAND
Directeur de la section des Formations et des Diplômes
AERES
20, rue Vivienne
75002 PARIS

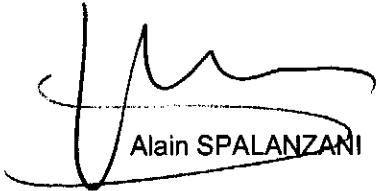
CAB/AS-sp-2010-027

Objet : Observations de la tutelle sur le rapport d'évaluation de l'ED n°300
« Sciences économiques »
Tutelle : Université Grenoble 2

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-jointes, les observations sur le rapport d'expertise de l'AERES de l'Ecole Doctorale « Sciences économiques » n° 300 formulées par le Directeur de l'ED.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.


Alain SPALANZANI

M. Vigezzi Michel
Directeur de l'Ecole Doctorale

A propos du "Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 300 Sciences Economiques de l'Université Grenoble 2 Pierre Mendès France, AERES, Section des Formations et des diplômes, avril 2010".

Grenoble, le 6 mai 2010

I) Questions "techniques" :

A) Taux d'abandon

Le taux d'abandon est évoqué deux fois au sein du Rapport : page 2 (point faible n°4) où il est annoncé **proche de 50%** et page 4 à propos des financements (lien entre doctorants salariés et abandons.) Ceci pose à la fois un problème de mode de calcul, un problème de définition et une interrogation sur les liens entre abandon et statuts...

a) Mode de calcul :

Ce taux peut être en effet déduit d'un schéma figurant page 19 du document "Bilan 2006/2009" si l'on compare le nombre d'abandons par an avec la totalité des "sorties" des doctorants (soutenances + abandons...) Or il est de tradition de calculer le taux d'abandon sur la population totale (ou sur une cohorte.)

Si on pratique ainsi, le taux d'abandon annuel sur la période considérée est le suivant :

Année	2005	2006	2007	2008	Moyenne
Nombre d'abandons	3	15	14	9	41
Inscrits	143	134	153	140	468
Taux d'abandon	2,1 %	11,19 %	9,15 %	6,43 %	8,70%

b) Définition :

Pour la notion d'"abandon", nous avons retenu l'abandon "**traditionnel**" (abandon résultant d'une décision du doctorant) **et** l'abandon "**provoqué**" en particulier à la suite de la politique volontaire de l'ED en matière de dérogation, politique dénommée "**politique de correction**" (ou "**d'apurement**") au sein des différents documents transmis.

Cette politique appliquée à partir de 2006, repose sur des discussions systématiques avec les directeurs des thèses et avec les doctorants concernés, et aboutit à l'octroi d'une "dernière dérogation" (mention figurant alors sur la Charte de thèse) et, par conséquent, au refus automatique et sans appel d'inscription l'année suivante si les procédures de soutenance de cette thèse n'étaient pas lancées (désignation des Rapporteurs).

Entre 2006 et 2008, cette procédure a conduit au refus d'une quinzaine d'inscriptions et à l'avancement de la soutenance pour une dizaine de doctorants. Elle s'est poursuivie "fortement" en 2009 en particulier pour les inscriptions "longues" avec des résultats encore accrus en 2009/2010.

Nombre d'années d'inscription	Inscrits 2009/2010	Cumul "inscrits"	Soutenances dernier trimestre 2009	Inscrits "réels" 2009/10 (*)	Cumul "inscrits réels"	Situation au moment du dépôt du Dossier d'accréditation
1	20	20		20	20	19
2	14	34		14	34	21
3	20	54		20	54	16
4	16	70	1	15	69	29
5	20	90	4	16	85	24
6	14	104	4	10	95	10
7	7	111		7	102	7
8	3	114	3			6
9	3	117	2	1	103	3
10	1	118	1			1
11						
12						1
13	1	119	1			1
14						1

(*) Inscrits totaux moins soutenances du dernier trimestre 2009

Cette évolution montre l'efficacité d'une telle politique puisqu'il n'y a désormais plus de cas d'étudiants inscrits au-delà de 9 années, voire au-delà de 7 années de thèse –si on exclue le dernier et unique cas de 9 ans- alors qu'au moment de la rédaction et de l'envoi du Dossier de demande d'accréditation (juin 2009), il y avait encore 7 doctorants inscrits depuis plus de 8 ans et 20 depuis plus de 6 ans !

Entre juin 2009 et décembre 2010, l'ancienneté moyenne des doctorants est ainsi passée de 4 ans 1/3 à 3 ans 1/2, évolution à rapprocher de celle des durées de préparation des thèses baissant en moyenne de 1 à 2 mois par an ...

c) Liens entre abandon et statut

La catégorie de doctorants la plus touchée par ces "abandons" est celle des ""Doctorants non financés" (financements divers) devant les doctorants "non-titulaires d'un financement pour la thèse" ou doctorants salariés (catégories AERES).

B) Mise en place du Conseil de l'ED

Le Rapport (page 4, Administration et moyens) indique que **"La direction de l'ED est en place depuis 2007, mais le Conseil de l'école n'a pu être constitué qu'en 2008, du fait de « débats Internes »"**.

Cette Ecole existe depuis 2001 avec, dès sa création :

- un Directeur (M. le Pr. Courlet puis M. le Pr. Damian jusqu'à mi-2004)
- et un Conseil représentant alors les Laboratoires et les DEA.

Le Directeur actuel de l'Ecole a été nommé en juin 2004 et le Conseil a continué à fonctionner ainsi jusqu'en 2008. En effet, l'application de l'Arrêté d'Août 2006 n'a été réellement effective pour l'ED qu'à partir de cette date et, ce, non par "débats internes" mais par l'impossibilité de définir une architecture de ce Conseil qui soit à la fois...

- conforme à cet Arrêté de 2006,
- compatible avec l'évolution et les regroupements des laboratoires
- et en accord avec les redéfinitions des Masters recherche.

Il a fallu attendre les résultats de la campagne d'Accréditation "à mi-parcours" de 2008 pour pouvoir définir une architecture réellement applicable.

L'explication de cette difficulté doit donc être recherchée du côté des textes réglementaires fixant des rapports et des quotas difficilement applicables et non du côté de débats internes portant sur ce domaine.

C) Personnel et moyens mis à disposition de l'ED

Le Rapport (page 5, Administration et moyens de l'ED) indique que l'ED **"possède un secrétariat mis à disposition par l'UFR de Sciences Economiques."** Ce personnel est mis à la disposition de l'ED par le Service Recherche de l'UPMF et non par l'UFR.

Par contre, les locaux utilisés par l'ED (bureau du secrétariat et du Directeur, salle de soutenance, espace Doctorant...) ont été mis à sa disposition par l'UFR de Sciences Economiques (et équipés par l'ED).

D) Thèses en cotutelle

Le Rapport (page 5, Ouverture nationale et internationale) indique que "L'ED fait état d'une assez forte augmentation de ces cotutelles : 18 ont été signées depuis 2005. On remarquera cependant que ces 18 cotutelles ont été signées avec 16 pays différents, ce qui ne témoigne pas de liens privilégiés et ciblés avec des universités partenaires."

En fait, ces 18 cotutelles ont été signés avec 10 pays différents et, ce, afin de lier plus étroitement cette politique d'ouverture internationale avec celle de l'UFR ESE (via les masters) des Laboratoires et de l'UPMF. Sont ainsi privilégiées les cotutelles avec le Brésil (4 au total) et la Suisse (2 au total) pour raffermir des liens existant institutionnellement avec des Universités Brésiliennes de renom et, plus informellement pour l'instant, avec deux Universités suisses d'excellence (Fribourg et Lausanne).

Par contre, des coopérations plus anciennes sont en stagnation, voire en perte de vitesse comme celles avec le Kirghistan, la Russie ou la Tunisie.

Pays	Brésil	Kirghistan	Suisse	Russie	Tunisie	Belgique	Cameroun	Ukraine	Moldavie	Canada
Thèses	4	3	2	2	2	1	1	1	1	1
Tendances	↗	↘	↗	↘	↘					

D) Nombre maximal de thèses encadrées par personne habilitée

Le Rapport (page 5, Encadrement et suivi) indique que " L'ED, en accord avec le Collège Doctoral, a fixé à 8 le maximum de doctorants encadrés par HDR. Cette règle est respectée à deux exceptions près."

Cette situation était celle qui prévalait à la date de publication de cette décision du Conseil Scientifique (avril 2008). En juin 2009, la situation était la suivante :

Habilités	Nombre de thèses encadrées	Nombre de soutenances	Nombre d'abandons ou de dérogations refusées	Nombre de doctorants restants	Situation actuelle	Evolution probable
Cas n°1	12	2	3	7	Retour à une situation "normale"	3 soutenances en 2010
Cas n°2	13	1	2	10	Refus d'inscriptions nouvelles	2 soutenances en 2010

Ainsi, un seul enseignant est encore au-dessus de la norme et un refus d'inscription de nouveaux doctorants lui a été signifié. Deux soutenances semblent possibles en 2010 le ramenant ainsi juste au niveau de la norme avant la date limitée qui avait été fixée par le Conseil Scientifique (fin du Contrat actuel.)

II) Questions "stratégiques" :

A) Politique scientifique et politique de site

Le Rapport (pages 2, 3 et 5) insiste à juste titre sur les dimensions "de site" avec la création du PRES "Université de Grenoble" et celle d'un "Collège Doctoral Unique".

L'Ecole Doctorale n'a que peu d'influence à ce niveau bien qu'elle ressente directement les problèmes principaux de cette évolution.

En effet, l'existence de deux UMR (dont une née du regroupement de deux laboratoires) ayant des liens différents avec les partenaires du site (*i.e.* l'UPMF et le Groupe INP de Grenoble) pose de fait des questions pour lesquelles ni le Directeur, ni le Conseil de l'Ecole ne possèdent des réponses précises et acceptées par tous. Par contre, il est indéniable que l'ED300 s'est engagée fortement dans ce regroupement en participant aux différentes phases de discussion, à différentes Commissions (dont, en particulier, celle consacrée à l'harmonisation des règles d'attribution des HDR) et en acceptant de créer un Label de formation spécifique ("Expertise et Conseils").

Comme le Rapport le souligne en conclusion, "*Le devenir de l'ED sera sans doute largement affecté par le projet de constitution d'un Collège Doctoral unique sur l'ensemble du site grenoblois. Si le projet allait à son terme cela permettrait d'éviter l'éclatement de l'ED en maintenant l'association (aujourd'hui sans doute assez artificielle) entre les deux laboratoires qui la constituent. On peut espérer que le maintien de cette association débouche à l'avenir sur une meilleure collaboration, aidée en cela par le renouvellement des équipes.*"

Mais ce devenir est aussi fonction aussi de l'attractivité de l'Ecole, attractivité dépendant aussi de celle des laboratoires et de l'UFR de référence.

Cette question d'attractivité rejoint celle (page 4) portant sur "*l'hétérogénéité thématique et méthodologique des laboratoires*" qui composent l'ED et celle (pages 2 et 4) sur le "*le vieillissement préoccupant des équipes*"...

On doit constater avec satisfaction que la politique de l'UFR et du Département des économistes va dans ce sens avec :

- Deux postes mis au Premier Concours d'agrégation (et désormais pourvus)
- Deux postes mis au Concours d'agrégation interne (concours venant de s'ouvrir)
- Un poste mis à la "voie longue" (46/3) et accepté par le Ministère (Comité en cours de réunion.)

Il restera à offrir à ces nouveaux collègues les conditions d'une insertion réussie.

B) Gestion et gouvernance de l'Ecole

Le Rapport (page 4, "Points faibles") juge que "**la gestion de l'ED est trop «centralisée»**". Dans la mesure où ce jugement avait été émis par la Direction de l'ED dès la rédaction de son premier rapport, cet avis ne sera pas contesté !

Pour réduire cette centralisation et faciliter le travail du Directeur de l'ED, le Conseil de l'Ecole réuni le 4 mai dernier a décidé de la création d'un Bureau dont le rôle sera d'assister le Directeur dans ses tâches "courantes" :

- Avis sur les désignations des Rapporteurs de thèse
- Avis sur la composition des Jurys de thèse
- Aide à l'évaluation des Candidatures à l'HDR (fonction retenue également au niveau du Collège Doctoral Unique en sa réunion "HDR" du 22 mars 2010)
- Aide aux classements des candidatures aux différentes bourses (autres que les Contrats doctoraux, instruits quant à eux au sein du Conseil plénier)

Le Conseil gardera ainsi ses prérogatives légales (Art. 19 de l'Arrêté d'Août 2006) : organisation, fonctionnement pédagogique, budget, répartition des allocations et des aides à la mobilité, définition de la stratégie scientifique de l'Ecole, suivi de l'insertion, suivi des Chartes de Thèse.

C) Politique de formation

Le Rapport (page 5, "Formation") juge l'ensemble des formations offertes aux doctorants "**un peu surdimensionné**".

Il est vrai que la présentation formelle de ce dispositif renforce cette impression. Le texte joint au dossier (et intitulé "Règlement des Études") se veut exhaustif et présente conjointement les formations :

- de l'ED
- du Collège Doctoral
- celles des autres ED et des autres Collèges doctoraux du site qui auraient un intérêt certain pour la formation des économistes
- celles d'organismes "recommandés" (Doctoriales, IES, Association B. Gregory...)
- ainsi que les conditions de validations de crédits par activités professionnelles
- ... et par publications dans des revues ou Colloques reconnus.

Ce Règlement des études est évidemment trop vaste et trop "technique" et devra être accompagné d'une offre plus restreinte, liste traduisant la véritable politique de l'Ecole en la matière :

- priorité aux formations appartenant au "cœur des savoirs d'un économiste"
- ...et aux validations d'activités et de productions scientifiques reconnues.

D) Insertion professionnelle

Le Rapport (page 3, "Points forts") note que l'Ecole a "un suivi de l'insertion professionnelle des doctorants assez rigoureux. L'ED fait état de bons résultats dans l'insertion des docteurs dans le domaine du conseil et de l'expertise. **En revanche, l'intégration des docteurs est faible dans l'enseignement supérieur de la recherche en France.**"

Cet avis mérite une réponse précise qui renvoie à la structure "professionnelle" des doctorants et aux rapports doctorants français / étrangers.

a) Les salariés :

Rappel : répartition par statuts de financement (Totaux 2008 selon les catégories AERES)	Doctorants financés pour la thèse : 42%
	Doctorants non-titulaire d'un financement pour la thèse (i.e. salariés) : 24%
	Doctorants non financés : 34%

L'importance relative des doctorants salariés pourrait être analysée comme un point faible si l'examen des emplois de ces doctorants ne montrait pas à l'évidence que ces activités sont très souvent liées à la science économique y compris dans ses applications académiques : experts et consultants internationaux, agents d'organisations économiques internationales (PNUD, OMC, Banque Mondiale...), agents de Ministères nationaux ou de Banques Centrales, enseignants non encore docteurs d'Universités étrangères... fonctions s'ajoutant à celles de responsables stratégiques en entreprise ou de conseillers divers...

b) Les rapports entre insertions académiques des docteurs français et étrangers :

Suivant une tradition très ancienne de la Faculté d'Economie de Grenoble, l'Ecole connaît de plus en plus une insertion forte de ses docteurs au sein des structures académiques et de recherche à l'international.

Mais l'insertion dans l'enseignement supérieur de la recherche en France est aussi significative et concerne 6 personnes qui étaient sans emploi "académique" auparavant (période 2004-2006)...

Années	Emplois académiques de catégorie 1 (*)	Emplois académiques de catégorie 2 (*)	Total	Emploi à l'étranger de catégorie 1 ou 2	Total "emplois académiques"
2004/05	0	3	3	3	6
2005/06	1 (**)	0	1	2	3
2006/07	2	0	2	2	4
2007/08 (***)	0	0	0	?	?
Total	3	3	6	7	13

(*) : la catégorie 1 rassemble les emplois d'enseignants universitaires et la 2, les Chargés de recherche (EPST ou EPIC)...

(**) enseignant français universitaire à l'étranger

(***) chiffres 2007/08 non définitifs (statuts d'ATER, Post-docs, attente de réponses et/ou procédures de recrutement en cours.

Pour être complet sur cette dimension "insertion professionnelle", il faut rappeler que le Ministère (depuis 2001 et le "*Rapport sur les Etudes Doctorales*" de V. Courtillot,) insiste dans de nombreux textes et réunions sur le fait que le Doctorat ne doit pas être uniquement une voie d'insertion académique "pure" mais doit aussi constituer une offre de chercheurs de qualité aux entreprises et, de manière plus générale, à l'ensemble de l'économie. La CPU en a fait de même en particulier lors de son dernier colloque des 1er et 2 avril 2010 à Nancy.

E) Financement des thèses

Le Rapport (page 5, deuxième alinéa) propose que l'Ecole ait un nombre plus élevé d'allocations (Contrats doctoraux) à condition que la "*sélection des allocataires par l'ED se fasse de façon plus transparente en procédant notamment à une audition des candidats.*"

Cette transparence a été toujours présente lors des réunions du Conseil chargé d'attribuer les Allocations de recherche mais la pénurie de possibilités de financement (souvent inférieures au nombre de laboratoires et/ou de Master R) a certainement renforcé l'idée que cela pouvait ne pas être toujours le cas.

Face à ce ressentiment on doit rappeler que les critères de sélection ont toujours été annoncés clairement et "matérialisés" au sein d'un "dossier type" de candidature que doivent remplir tous les candidats. Ces critères sont au nombre de trois :

- Parcours universitaire avec insistance sur les résultats du Master 2
- Qualité du projet de recherche rédigé par le candidat
- Faisabilité de la Thèse.

De plus, quatre avis écrits et justifiés sont demandés...

- au Directeur du Laboratoire potentiel,
- au Directeur de thèse pressenti,
- au Directeur du Mémoire rédigé au sein du Master 2
- et au Directeur de ce Master ou de la Spécialité concernée.

Mais il est évident qu'un accroissement des possibilités de financement doit entraîner un élément supplémentaire dans les procédures de sélection des candidats s'impose alors d'évidence.

M. Vigezzi